

# ACTIFS IMMOBILIERS FRANCO-LUXEMBOURGEOIS ET IFI : QUELS ENJEUX ET OPPORTUNITÉS ?

25 octobre 2022, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

14.00 - 15.10

## Cession des actifs immobiliers luxembourgeois

- Comparaison des schémas possibles d'optimisation pour la cession ou la transmission des actifs immobiliers
- Quelles difficultés peuvent apparaître lors d'une cession ou transmission immobilière
- Cession/transmission immobilière et passage devant un notaire
- Actifs immobiliers détenus par des SCI : comment sont imposés tout ou partie des parts des SCI ?
- Cas pratiques de cession ou de transmissions d'actifs immobiliers
- État des lieux des modes de transmission et leurs avantages/inconvénients
- Comment structurer le patrimoine pour la transmission ?

**Alain Lorang, Avocat Associé, Cabinet Lorang & Wingerter, Luxembourg**

15.10 - 15.30

Pause-café

15.30 - 17.00

## Actifs immobiliers : enjeux fiscaux français de leur détention (IFI) et de leur transmission par donation et succession

- Comment sont imposés les actifs immobiliers lors des donations et des successions franco-luxembourgeois ?
- Comment évaluer la base territoriale d'imposition pour estimer les droits de donation et de successions lors des cessions d'actifs immobiliers ?
- Comment anticiper les problèmes liés à la valeur des biens ?
- Actifs immobiliers détenus par des sociétés :
  - Comment déterminer la base taxable des sociétés détenant de l'immobilier entrant dans le champ d'application de l'IFI ?
  - Comment définir les biens professionnels lors de la détention des biens immobiliers par des sociétés ?
  - Quelles exonérations sont possibles lors de la détention immobilière à des fins professionnelles ?
- Quelles réductions d'IFI sont possibles ?
- Quelles procédures suivre pour déclarer l'IFI ou la régulariser ?
- IFI pour résidents français et non-résidents : quelles différences ?
- Conséquences de la détention de biens immobiliers au travers de sociétés pour IFI (les structurations avantageuses ou désavantageuses)

**Charles de Crevoisier, Avocat Associé, FIDAL, Paris**

17.00

Fin de la formation

**FRAIS D'INSCRIPTION : 495 €**

**VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :**

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com)

• Formulaire d'inscription :

Nom.....

Société..... Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

No. TVA International.....

**VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :**

Virement bancaire  Carte de crédit (\*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No. de carte..... Date d'expiration...../.....

**RABAIS :**

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com) pour recevoir une offre personnalisée

**ANNULATION :**

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com). Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.